

Dans les fédérations syndicales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **11 (1919)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour des raisons que nous avons mentionnées bien des fois ici même, l'activité ne veut pas reprendre dans l'industrie du bâtiment. Un projet d'arrêté fédéral voudrait maintenant nous débarrasser de ces deux maux. Il prévoit une subvention pour les constructions nouvelles et pour la transformation d'anciens bâtiments. Tous ceux qui construisent et remplissent les conditions prévues, obtiendront de la Confédération une subvention à fonds perdu jusqu'au 15 pour cent de la somme totale des frais du bâtiment, en supposant cependant que le canton accorde le même montant. Il peut en outre être accordé une deuxième hypothèque jusqu'au 65 pour cent du montant total. 32 millions de francs doivent être mis à disposition dans ce but et l'on espère ainsi obtenir environ 150 millions de francs pour la construction de logements.

Il y aurait naturellement différents points du projet à critiquer. L'essentiel serait que le projet soit mis le plus rapidement possible en vigueur pour que la misère qui règne de part et d'autre puisse enfin être attaquée avec le moyen le plus efficace — des actions et non des paroles.

Alimentation. Les prescriptions de rationnement des denrées disparaissent l'une après l'autre. Il sera enfin de nouveau possible d'acheter — évidemment pour autant qu'on dispose de l'argent nécessaire — du riz, du maïs, des produits d'avoine, des pâtes, de la graisse en quantités illimitées. Le rationnement de tous ces produits est supprimé à partir du 1^{er} juillet, l'interdiction de la vente de pain frais est abrogée dès la même date.



Mouvement coopératif

L'Union suisse des sociétés de consommation en 1918. — Le développement réjouissant qu'a pris la centrale des coopératives suisses s'est encore accentué au cours de l'exercice 1918. Le nombre des sociétés adhérentes a passé de 430 à 461 et celui des membres de 324,000 à 341,000. Parmi les nouvelles admissions figurent plusieurs coopératives à buts spéciaux: coopératives, laitières, de culture maraîchère, prévoyance populaire, minoteries.

Du volumineux rapport de gestion, nous ne pouvons évidemment citer que ce qui nous intéresse plus particulièrement.

La société occupait, au 31 décembre 1918, 767 personnes dont 5 à la commission administrative; 118 au département de la présidence; 63 au département de la propagande, des affaires juridiques et de l'éducation; 262 au département des denrées alimentaires; 277 au département de la chaussure, tissus et de la mercerie; 41 au département du combustible et objets usuels.

Une consultation du personnel concernant la continuation de la journée anglaise donne une nouvelle majorité en faveur de cette pratique; mais cette majorité fut plus faible que celle obtenue l'année dernière. Cela ne nous étonne pas; tant que la journée ininterrompue ne se généralisera pas dans la vie publique, il sera difficile aux employés d'un établissement isolé de s'y habituer.

Le renchérissement de la vie engagea la commission à verser aux employés, suivant leur traitement et à deux reprises durant l'année des allocations équivalant à un mois et un mois et demi de traitement, au minimum fr. 300.—. Pour l'année 1919, les appointements sont augmentés sur la base du règlement des salaires de 1918 du 75 pour cent et même du 100 pour cent pour les classes inférieures.

La commission administrative a aussi pris position au sujet de la grève générale. Elle affirma d'abord sa neutralité et déclara qu'en raison de l'importance du ravitaillement de la population en denrées alimentaires, elle estimait la participation des employés de l'U. S. C. à la grève générale comme incompatible avec les obligations que ces employés ont à remplir envers la communauté coopérative. Par conséquent, elle écarte le droit au salaire des employés pour les jours de grève. Elle renonce à prendre contre eux des mesures de représailles et ne versera le salaire de ces jours de grève qu'à ceux des employés qui déclareraient qu'ils auraient travaillé si on ne les en avait pas empêchés!

Ce fut certainement une faute de n'avoir pas déclaré par avance quels établissements ne devaient pas être fermés dans l'intérêt de l'alimentation du peuple. Il est inutile d'y revenir maintenant. Mais, nous pouvons dire, malgré tout, que la décision de la commission administrative, de rembourser les journées manquées à ceux qui auraient « aimé » travailler, nous apparaît comme un appel aux sentiments les moins nobles.

La durée du travail est réglée comme suit: bureau de Bâle 42½ heures; imprimerie de Bâle 46½ heures; à la fabrique de chaussures et au dépôt des marchandises 48 heures; dans les bureaux commerciaux de Pratteln 42¾ heures; dans les services techniques de Pratteln 48 heures; dans les services de Wülflingen 48 heures; dans les services de Morges 48 heures.

En tout cas, nous constatons que l'U. S. C. fait ce qui lui est possible pour assurer à son personnel de bonnes conditions de travail.

Le capital social de l'U. S. C. atteint fr. 1,332,200.—, dont fr. 1,093,490.— est déjà versé. Le capital de garantie est de fr. 3,324,500.—.

Le débit total a été de fr. 129,719,746.24 contre fr. 96,185,998.50 en 1917.

Cette augmentation ne prouve pas beaucoup pour le développement de la coopérative, car les prix ont continuellement augmenté durant la période du rapport dans tous les domaines. Le rationnement de beaucoup de produits et les hauts prix ont aussi beaucoup influencé sur le débit. Le renchérissement général a aussi fait sentir ses effets sur les frais généraux qui se sont ainsi élevés de fr. 3,566,000.— à fr. 5,474,000.—. L'excédent net du compte de profits et pertes a pour la première fois dépassé un million. La fortune de la société se chiffre par fr. 2,500,000.—, auxquels s'ajoute une réserve d'un montant analogue. La propriété immobilière a une valeur comptable de fr. 2,846,000.—.

De toute façon, le développement de l'U. S. C. est des plus réjouissants.



Dans les fédérations syndicales

Ouvriers du bâtiment. — Les pourparlers entre la fédération patronale et celle des ouvriers du bâtiment se sont terminés après une nouvelle séance, tenue sous la présidence du Département de l'Economie publique, par une entente qui doit encore être ratifiée par les deux parties.

Cette entente prévoit que la durée du travail sera dans les villes de 50 heures dès le 1^{er} juin et de 48 heures par semaine à partir du 1^{er} octobre, avec compensation de salaire. Vers la fin de l'année, les deux fédérations devront entreprendre de nouvelles négociations pour s'entendre sur la durée du travail en été 1920.

Chauffeurs et machinistes. — L'effectif de cette fédération atteint 2609 membres, l'augmentation sur l'année précédente est de 134. Le montant des cotisations perçues fut de 3272 fr. La caisse au décès encaissa la somme de 31,328 fr., mais dut payer pour 53 décès 33,900 fr. La caisse de secours reçut 6238 fr. et versa 5470 fr. Les sections payèrent 2078 fr. en secours et la caisse-maladie 3895 fr.

La fortune des sections atteint le chiffre de 54,663 francs contre 66,088 fr. l'année précédente; des données plus précises font défaut.

L'assemblée des délégués de la fédération eut lieu du 7 au 9 juin à Lucerne. 61 délégués étaient présents. L'adhésion à l'Union syndicale suisse, proposée par les sections de Bâle, Oberland-bernois et Davos, fut acceptée par 41 voix. Cette décision devra encore être soumise à la votation générale. Berne a été maintenu comme section directrice et le secrétaire de la fédération, M. Bader, nommé définitivement. Les délégués de la Suisse romande revendiquèrent énergiquement la parution en français de tous les avis officiels dans l'organe fédératif. Le secrétaire fut chargé de faire tout son possible pour se procurer des articles d'intérêt général, en français. La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Berne.

Lithographes. — L'assemblée annuelle des délégués de la fédération des lithographes a eu lieu à Olten les 31 mai et 1^{er} juin. L'Union syndicale et les fédérations des typographes et relieurs invitées, se firent représenter chacune par un délégué. Contrairement à une proposition de Zurich, l'assemblée se prononça à une majorité des deux tiers pour le maintien du siège du comité central à Berne. Les cotisations sont maintenues au taux actuel. Le poste de rédacteur est mis au concours pour en décharger le secrétariat. L'horaire de travail qui doit comporter la semaine de 48 heures dès le 9 juin, pourra comprendre le samedi après-midi libre, mais la journée ne devra en aucun cas dépasser neuf heures de travail les cinq premiers jours de la semaine. Moyennant ces réserves, l'application de l'horaire de travail est laissée aux soins des sections. Les rapports de comptes et de gestion furent adoptés sans opposition, nous les avons analysés dans notre numéro de mai. La prochaine assemblée annuelle aura lieu à St-Gall. Une assemblée extraordinaire examinera les nouvelles conditions de travail à introduire lors du renouvellement de la convention, qui arrive à son échéance fin avril 1920.

Métallurgistes et horlogers. — Un tableau statistique sur le mouvement des membres durant les trois dernières années, donne le résultat suivant:

31 décembre 1916:	35,730
31 décembre 1917:	62,826
31 décembre 1918:	74,366

Dans les deux dernières années, le nombre de membres a plus que doublé, la fédération est devenue une imposante organisation, dont la force et l'influence sont capables de faire impression pour l'obtention de conditions de travail avantageuses. Les sections de La Chaux-de-Fonds et Bienne dépassent les 5000 membres. Winterthour et Zurich, les 4000. Berne et Schaffhouse, les 3000, mais Berne en possède certainement 700 de plus, puisque son chiffre moyen annuel de cotisations payées par membre est de 60,8. Dans l'ensemble, 20 sections ont plus de 1000 membres.

La fluctuation est toujours considérable. Pour 31,717 admissions nouvelles figurent en regard 27,123 départs. L'augmentation effective est donc de 11,560 membres.

Le nombre des estampilles s'est augmenté de 2,152,926 à 3,171,457, auxquelles il faut ajouter encore 223,064 estampilles noires. Ces chiffres indiquent une moyenne de 49

estampilles payées par an, ce qui peut être considéré comme un bon résultat. La moyenne la plus faible est enregistrée à Nyon avec 37,7 la plus haute à Berne avec 60,8.

Comme cette année déjà plus de 10,280 admissions ont été enregistrées, le *Métallurgiste* peut avec raison escompter d'atteindre tout près des cent mille membres à la fin de cette année.

Les comptes pour 1918 accusent aux recettes en cotisations la somme de fr. 2,221,927,90; les recettes totales sont de fr. 2,622,834,71. Au côté des cotisations figurent aux recettes: fr. 29,566,25 provenant de souscriptions pour grèves; subvention fédérale à la caisse de maladie fr. 78,200.—; frais d'administration de la caisse de maladie fr. 41,689,10; intérêts et bénéfice sur le change en chiffres ronds fr. 40,000.—; retrait du fonds de réserve de la caisse de maladie fr. 162,868,46. Les postes principaux des dépenses sont: Caisse de maladie et décès fr. 1,281,550,09; secours de grève fr. 572,876,63; à d'autres organisations fr. 27,394,65; impression des journaux fédératifs fr. 158,000.—; frais d'administration fr. 325,000.—; secours de chômage fr. 64,512.—; secours de voyage fr. 2333.—; versement au fonds de chômage fr. 93,940,80; frais de délégations et de propagande fr. 49,788,85; assurance d'accident fr. 82,443,35; représailles fr. 15,947,95. Total fr. 2,834,972,02, soit un déficit d'exercice de fr. 212,137,31.

Ces chiffres font ressortir la formidable mise à contribution de la caisse centrale en 1918, mais aussi son énorme capacité financière.

* * *

La fédération des ouvriers sur métaux et horlogers a passé durant les dernières semaines de nombreuses conventions nationales, dans plusieurs branches de l'horlogerie, dans la ferblanterie; dans la branche du chauffage; des électriciens-installateurs; de la serrurerie en bâtiment et des maréchaux et charrons. Plusieurs doivent encore être soumises à la ratification des membres.

Peintres et gypseurs. — La fédération a de nouveau établi une statistique des salaires de tous ses membres en 1918. Nous en extrayons ce qui suit: Nombre de participants gypseurs 430, peintres 916. Durée du travail en 24 endroits: 10 heures; en 7 endroits: 9½ heures. Autres endroits 9 heures. 15 endroits jouissent du samedi après-midi libre. Les salaires à l'heure oscillent entre 70 ct. à Lugano et fr. 1.73 à Zurich. Les salaires des peintres sont de beaucoup inférieurs. Ils n'ont à Zurich que fr. 1.36 à l'heure. En 1918, les salaires furent augmentés du 10 au 67 pour cent, depuis 1913, ils ont augmenté jusqu'au 79 pour cent; de grosses différences subsistent cependant; en maint endroit, l'augmentation ne dépasse pas 30 pour cent. La statistique comprend aussi les prix de pension et de logement. Là aussi de grandes différences se font remarquer qui sont dues aux conditions locales.

À *St-Gall* les peintres ont conclu un tarif prévoyant la semaine de 47 heures. Le salaire minimum est de fr. 1.60 par heure.

À *Bâle* la grève des plâtriers dura du 8 au 19 avril. Le contrat prévoit la semaine de travail de 47½ heures. Le salaire minimum est de fr. 1.65. Une allocation de renchérissement est prévue à partir du 1^{er} octobre. Le contrat-tarif est valable pour une année.

À *Langenthal* on ne travaille plus que 50 heures par semaine. L'augmentation de salaire est de 15 ct.; le salaire minimum est de fr. 1.45.

A *Berthoud* une convention a été conclue, prévoyant la journée de neuf heures, le samedi après-midi libre, et un salaire minimum de fr. 1.45 pour peintres et fr. 1.50 pour plâtriers. L'augmentation de salaire est de 30 ct. par heure.

A *Rorschach* le samedi après-midi libre a été introduit. Le salaire à l'heure a été élevé de 15 ct., soit à fr. 1.35 jusqu'à fr. 1.40.

A *Fribourg* une augmentation de 15 ct. du salaire à l'heure a été conclue. La révision du tarif aura lieu plus tard.

Ouvriers du textile. — A l'occasion de la Pentecôte, la fédération du textile annonce qu'elle vient de dépasser les 20,000 membres. Cet accroissement impose une grande tâche à la fédération. Partout ses membres sont en mouvement de salaire. Une grève dans la filature de coton Wenk, à Bâretswil, prit fin par l'obtention de la semaine de 48 heures avec une compensation de salaire fixée au 15 pour cent.

Plus dure est la grève dans la fabrique de tricotages Ryff, à Berne, qui durant ces dernières années s'est particulièrement fait remarquer pour ses misérables salaires.

Ouvriers du textile en fabrique. — C'est avec joie que le journal de la fédération annonce que la section de Bâle a dépassé les 4000 membres. Cette forte augmentation de sociétaires nécessite la création d'un secrétariat local. Nous félicitons cette section de son réjouissant succès qu'il y a peu de temps encore, on n'aurait osé espérer si beau.

Commerce, transport et alimentation. — La fédération a augmenté son effectif en 1918 de 10,371 à 13,064 membres qui se répartissent ainsi: 8448 membres masculins et 4621 féminins. Les groupes les plus forts sont les ouvriers et ouvrières en tabac avec 2237 membres et les vendeuses avec 1343 membres; empaqueteurs et magasiniers avec 1181 et les charretiers avec 1082 membres. Les membres se subdivisent en 21 groupes qui comprennent encore chacun plusieurs métiers.

La lutte pour les 48 heures s'est bien terminée en général dans l'industrie alimentaire. Par contre, de grands obstacles doivent encore être franchis dans les métiers.

Dans la boulangerie une entente a pu être conclue après de longues délibérations; elle prévoit le maintien de la défense du travail de nuit dès le 1^{er} juillet, jour de l'abrogation des dispositions légales prises durant la guerre. La durée du travail doit être successivement diminuée.

Une grève générale à Genève. — Les ouvriers et ouvrières de l'usine Gardy, à Genève, se sont mis en grève; la maison refusant de congédier deux contre-maitres dont les ouvrières surtout avaient à se plaindre de leurs grossièretés. Après plusieurs semaines de grève, les ouvriers renoncèrent à maintenir des revendications touchant aux salaires et à la durée du travail qu'ils avaient formulées après coup pour ne maintenir que celle du renvoi des deux contre-maitres. Un tribunal d'arbitrage, auquel les parties soumirent leur différend, décida que le renvoi de ces deux personnages ne s'imposait pas. Les ouvriers et ouvrières mécontents refusèrent de se soumettre à cette sentence et l'union ouvrière de la ville, se solidarissant avec eux, décidait une grève générale de solidarité pour le lundi 16 juin. Cette grève générale avait également pour but de protester contre le renchérissement des locations et de manifester en faveur de l'introduction de la semaine de 48 heures. Deux importantes corporations décidèrent

de ne pas participer à la grève générale: Les typographes pour ne pas nuire au mouvement général qui se dessine dans leur fédération pour la réduction des heures de travail en faveur des collègues travaillant à la machine à composer, mais en faisant abandon de leur journée de travail en faveur des corporations en grève. Les employés de tramways votèrent un ordre du jour de sympathie tout en refusant de participer effectivement au mouvement.

La grève générale, à laquelle participèrent surtout les métallurgistes, se déroula calmement, mais, lorsque les ouvriers voulurent le lendemain reprendre leur travail, tous les membres du comité, d'origine Suisse alémanique étaient congédiés. Ce que voyant, leurs collègues cessèrent aussi spontanément le travail et la grève continua dans les usines Gardy, Piccard & Pictet, La Genevoise, La Motosacoche et les établissements Cuénod, à Châtelaine, au nombre d'environ 1500 ouvriers et ouvrières.

Le conflit s'est terminé; les patrons ayant consenti à verser aux ouvriers renvoyés des indemnités de renvoi de fr. 250.— à fr. 350.—. Le 10 pour cent des grévistes seulement étaient syndiqués.



Mouvement syndical international

Allemagne. Les fédérations adhérant à la commission générale ont dépassé à fin avril les quatre millions de membres. A la fin du 3^{me} trimestre 1918 les fédérations syndicales allemandes comptaient 1 million 415,452 membres. Jusqu'à la fin de l'année, elles atteignirent un total d'environ 2 millions. A fin janvier 2½ millions, à fin février 3 millions, et dès lors, ses rangs s'augmentèrent d'un nouveau million. Si son développement se continue dans les mêmes proportions, il est probable qu'au congrès syndical qui se tiendra en juin à Nuremberg, le cinquième million sera atteint.

Des 50 fédérations, celle des métallurgistes compte à elle seule 1 million 6993 membres. 10 autres en possèdent de 100,000 à 400,000 (ouvriers de fabrique 400,000, ouvriers des transports 272,000, ouvriers du bâtiment 270,000, cheminots 250,000, ouvriers sur bois 222,043, ouvriers du textile 210,669, mineurs 200,000, ouvriers de communes 166,115, ouvriers de campagne 150,000 et employés de commerce 135,000).

Italie. Le congrès des ouvriers de la terre qui s'est tenu à Bologne s'est affirmé comme une manifestation révolutionnaire du prolétariat agricole tendant à la socialisation. Un élément politique s'y est mêlé aussi par l'envoi d'un télégramme de protestation au président du conseil contre la reconnaissance de Koltchak. L'organisation technique de l'Oeuvre des combattants y fut vivement critiquée parce qu'il tend à créer un morcellement exagéré de la propriété. Le congrès adopta un ordre du jour réclamant la révision de la loi sur les accidents du travail et un autre «invitant le gouvernement à tenter un essai de socialisation en créant un grand domaine collectif comprenant toutes les terres de l'Etat, des œuvres religieuses et des terres incultes que l'on devra exproprier.»

